



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E172107

VALABLE JUSQU'AU 19/04/2027

ÉDITÉ LE

26/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/06/2015

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 07/09/2023
1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE 811924091

Siret : 811 924 091 00036

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7181160

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 22114425000

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 22114425000

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : OCELENA

20 RUE DE LA GRAVETTE
ZAC DE LA GRAVETTE
31150 GRATENTOUR

Téléphone : 05 61 35 66 26

Fax :

Portable :

Site Internet : www.ocelena.com

E-mail : administration@ocelena.com

Responsabilité légale :
PECH ROMAIN GÉRANT / LAURENS DAMIEN GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	15/01/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	02/12/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/04/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	20/04/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	20/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	29/06/2022
o Panneaux solaires photovoltaïques	15/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.